

Tunisie, deux mois après la Révolution

Ben Abdesslem Sélim, Avocat au Barreau de Paris

Le calme semble être globalement revenu en Tunisie après la nomination par le Président de la République par intérim, M. Foued Mebazaa, d'un nouveau Premier ministre à la tête du Gouvernement de transition, M. Béji Caïd Essebsi, figure de l'époque « Bourguibienne » âgé de 84 ans, et l'annonce de l'élection d'une Assemblée constituante pour le 24 juillet 2011. Toutefois, l'accalmie est loin d'être totale : l'insécurité persiste dans le pays et les risques de nouvelles tensions ou d'opérations déstabilisation du processus démocratique ne sont pas écartés. Il convient de revenir sur les événements de ces dernières semaines qui posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses.

Un maître mot : « Dégage ! »

« Dégage » était devenu le mot d'arabe dialectal le plus employé en Tunisie. Il visait d'abord l'ancien dictateur, dont les Tunisiens ne prononcent pratiquement plus le nom, préférant parler du « déchu »¹, et son parti le RCD², dont une décision de justice de première instance du 9 mars a récemment prononcé la dissolution³. Le terme a ensuite visé le Premier ministre de transition, M. Mohamed Ghannouchi⁴, demeuré onze ans dans ce rôle auprès du dictateur déchu. Bien que présenté comme un technocrate honnête et non identifié à la dérive antidémocratique et mafieuse du régime et malgré l'entrée dans son gouvernement des chefs de deux partis d'opposition de centre gauche – M. Ahmed Néjib Chebbi, du Parti démocratique progressiste (PDP) et M. Ahmed Brahim, d'Ettajdid⁵ – ainsi que de personnalités indépendantes et respectées – telles que notamment M. Taïeb Baccouche, universitaire et ancien secrétaire général de la centrale syndicale UGTT⁶ –, le symbole représenté par un cacique de l'ancien régime à la tête du gouvernement post-révolutionnaire s'est avéré désastreux pour une partie de l'opinion publique qui a demandé son départ en manifestant jour après jour, notamment à l'appel de l'UGTT qui avait retiré, au bout d'une seule journée, ses trois ministres entrés dans le gouvernement de transition.

¹ « El makhloogh » en arabe.

² Rassemblement constitutionnel démocratique, qui avait succédé au Parti socialiste destourien (PSD, « destourien » signifiant « constitutionnel » en arabe, du mot « destour » : « constitution ») de Bourguiba après l'accession au pouvoir de Ben Ali. Le RCD, comme le PSD, est demeuré membre de l'Internationale socialiste.

³ Les avocats du RCD ont cependant fait part de leur intention d'interjeter appel, à la suite d'un procès tumultueux, mais la décision de première instance reste exécutoire.

⁴ A ne pas confondre avec son homonyme Rached Ghannouchi, leader du parti islamiste Ennahdha.

⁵ Ces deux partis -le PDP et Ettajdid (« Rénovation » en arabe, ex-communiste)- étaient déjà légalisés sous le régime précédent, tout comme le Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDTL), dirigé par M. Mustapha Ben Jâafar, membre observateur de l'Internationale socialiste.

⁶ Union générale des travailleurs tunisiens : cette centrale syndicale fondée en 1946 par feu Farhat Hached, compagnon de route d'Habib Bourguiba et figure emblématique du mouvement syndical tunisien qui fut assassiné par le groupe terroriste « La Main Rouge » (équivalent en Tunisie de l'Organisation armée secrète, l'OAS), a pris une part active dans la lutte pour l'indépendance de la Tunisie et était le syndicat unique autorisé sous les régimes de Ben Ali mais aussi de Bourguiba, dans lesquels le pluralisme syndical et politique n'était pas reconnu. M. Taïeb Baccouche, actuel ministre de l'éducation nationale du Gouvernement de transition, en a été le secrétaire général adjoint avant d'en devenir le secrétaire général de 1981 à 1984, en succédant à feu Habib Achour, autre figure du syndicalisme tunisien (qui lui succédera à son tour en 1984).

Après la Révolution, « deux Tunisies » se découvrent

Entre temps, alors que les hôtels et les sites touristiques restent déserts⁷, les Tunisiens des régions prospères du pays (le littoral est) découvraient l'extrême pauvreté d'une Tunisie de l'intérieur d'où était partie la Révolution et dont beaucoup ignoraient tout. Des habitants « de l'intérieur » du pays étaient « montés » à Tunis en vue d'organiser un sit-in permanent devant le Palais du Gouvernement dans le quartier de la « Kasbah ». Des Tunisois venus les soutenir s'associaient à des débats politiques improvisés. Peu de militants politiques venaient cependant s'afficher à l'exception de quelques islamistes⁸ sans lien évident avec le parti Ennahdha⁹ ou d'autres formations d'obédience islamiste¹⁰. D'autre part, de nombreuses caravanes avaient été organisées par les habitants des régions prospères du littoral, en vue de découvrir les régions déshéritées et de rendre hommage à leurs habitants. Tous y furent accueillis de manière particulièrement chaleureuse, à Sidi-Bouزيد¹¹, Kasserine, Regueb, Thala, etc..., à l'image de l'extrême générosité des habitants du sud tunisien lors de l'afflux de réfugiés venus de Libye. Ceux-ci précisaient poliment à leurs interlocuteurs qu'ils n'avaient besoin de rien si ce n'est que l'on prenne conscience de leur existence, qu'on ne leur vole pas « leur » révolution et que leurs requêtes soient entendues par les pouvoirs publics. Depuis, une multitude d'associations a vu le jour dans ces régions. Ces éléments pouvaient laisser augurer une résorption de la cassure entre ces « deux Tunisies » qui s'étaient longtemps ignorées, voire méprisées, malgré une défiance persistante et compréhensible de la Tunisie de l'intérieur à l'égard de la Tunisie prospère de la côte est.

Malgré la contestation, les revendications sociales et les arrêts de travail répétés, le gouvernement de transition restait en place et annonçait notamment des indemnisations pour les familles de martyrs, des aides publiques aux chômeurs (notamment les diplômés), ainsi qu'aux entreprises touchées durant la Révolution. La justice était saisie de procédures contre les dignitaires de l'ancien régime et visant à la dissolution de la police politique¹² et du RCD.

L'insécurité devenait aussi un problème nouveau suite à la volatilisisation de l'essentiel des 10.000 miliciens armés de l'ancien régime et d'un nombre équivalent de détenus de droit commun échappés des prisons. Or, la population demeurait réticente face à une police vue comme trop proche de l'ancien régime. Quant à l'armée, malgré son prestige dû au refus de son chef d'état-major - le Général Rachid Amar¹³ - de faire tirer sur la foule, elle semblait dépassée, l'essentiel de ses maigres effectifs¹⁴ ayant été posté sur la frontière libyenne.

⁷ Le tourisme représente environ 6,5% du PIB de la Tunisie et près de 85.000 emplois directs et 400.000 emplois périphériques d'après les chiffres de l'Institut national de la statistique (INS) de Tunisie : www.ins.nat.tn

⁸ Ces militants arboraient une banderole portant la devise de l'Islam : « Il n'est qu'un Dieu unique et Mohamed est son prophète » (c'est cette même inscription qui figure sur le drapeau du Royaume d'Arabie Saoudite).

⁹ Le « Réveil » ou la « Renaissance » en arabe. Cette formation se réclame du modèle de l'AKP turque (Parti de la justice et du développement), actuellement au pouvoir.

¹⁰ Parmi ces formations figurent notamment le Hizbut-Tahrir (« Parti de la libération » en arabe) qui se définit comme salafiste, hostile à la démocratie et favorable à l'instauration d'un Califat islamique dans l'ensemble du monde musulman. Hostile à une économie basée sur le tourisme, ses dirigeants disent cependant refuser la violence et l'action terroriste.

¹¹ Sidi Bouزيد est la ville du jeune vendeur ambulancier Mohamed Bouazizi, 26 ans, qui s'est immolé et reste aujourd'hui le héros de la Révolution, et dont plusieurs artères et lieux publics portent désormais le nom.

¹² La police politique a été officiellement dissoute le 7 mars, une semaine après la nomination de M. Béji Caïd Essebsi comme premier ministre.

¹³ Le Général Rachid Amar avait été démis de ses fonctions et placé en résidence surveillée suite à son refus de donner l'ordre de tirer sur la foule mais y sera rétabli dès le 14 janvier 2011 après la fuite du président déchu.

¹⁴ L'armée tunisienne ne compte que 35.000 militaires au total pour 10 millions d'habitants (contre 150.000 policiers) et est composée d'appelés pour l'essentiel.

Débats et manifestations dans le calme après le départ du dictateur

Les premières manifestations demandant le départ du Premier ministre se sont globalement déroulées dans le calme, et s'accompagnaient d'autres manifestations sur différentes questions sociales et sociétales. A titre d'exemple, le samedi 19 février, une manifestation pour la laïcité a rassemblé aux alentours de 5000 personnes parmi lesquelles figuraient même des femmes voilées ! Les débats sur la notion de laïcité sont restés pacifiques, malgré son assimilation par certains à l'athéisme, à la négation de l'identité religieuse musulmane, voire à la débauche¹⁵. Les laïcs ont réalisé là les difficultés auxquelles ils auront à faire face pour défendre leur cause, lutter contre les caricatures ou, tout simplement, pour sauvegarder les acquis hérités du Président Bourguiba notamment en matière de droits des femmes¹⁶.

Le tournant tragique de la nuit du 26 février

C'est dans la nuit du vendredi 26 février qu'une manifestation avenue Habib Bourguiba, jusqu'alors très pacifique, donna lieu à des jets de pierres visant les forces de l'ordre devant le ministère de l'Intérieur¹⁷, qui provoqua une riposte et la mort d'un jeune manifestant par balle. Toutefois, la nouvelle ne fut pas relayée dans la plupart des journaux le lendemain.

Le samedi 27 février, l'atmosphère de la manifestation de l'avenue Bourguiba et des artères environnantes, n'avait plus rien à voir avec l'ambiance festive de la veille. La démission du Premier ministre Ghannouchi était plus que jamais exigée, bien que ne soit pas écartée chez les manifestants l'hypothèse d'une provocation des forces de l'ordre par des éléments à la solde des réseaux de l'ancien régime¹⁸. Au fur et à mesure que montait la tension, des grenades lacrymogènes furent lâchées par les forces de l'ordre, suivies de tirs de sommation, puis, soudain, peu avant 19h, un manifestant sera tué par balles. Au total, trois morts seront à déplorer. Cette nouvelle sera confirmée le soir-même.

Le lendemain, dimanche 28 février, les manifestations se poursuivront et le bilan s'élèvera à cinq morts pour le week-end. Les troubles constatés à Tunis ne se sont toutefois pas généralisés à l'ensemble du pays, mais un basculement dans la violence ne pouvait être écarté.

Démission de M. Mohamed Ghannouchi et « majorité silencieuse » autoproclamée

Dans l'après-midi, le Premier ministre de transition, M. Mohamed Ghannouchi décide de présenter sa démission au Président par intérim M. Foued Mebbazâa qui l'accepte à la suite d'une réunion à huis clos avec le chef d'état-major, le Général Rachid Amar, dont la présence tend à démontrer le rôle prépondérant de l'armée dans la transition post-révolutionnaire. Certains opposants, tels que M. Ahmed Néjib Chebbi du PDP et ministre du gouvernement de transition, feront d'ailleurs part de leurs craintes de voir la situation déboucher sur une dictature militaire¹⁹,

¹⁵ Quelques jours plus tôt, la rue Abdallah Guech, dans la vieille ville de Tunis, occupées depuis des décennies par des prostituées exerçant légalement leur profession, avait fait l'objet d'une tentative d'incendie de la part d'un groupe de personnes identifiées comme islamistes (mais sans rapport apparent avec le parti Ennahdha).

¹⁶ Le Président Bourguiba a fait adopter un « Code du statut personnel » donnant aux femmes tunisiennes le statut le plus avancé du monde arabo-musulman. Toutefois, l'article 1^{er} de la Constitution tunisienne de 1959 proclame que l'Islam est religion d'Etat de la République tunisienne et que le Président de la République ne peut être que musulman, la loi disposant que tout enfant de père musulman est musulman.

¹⁷ La « Dakhilia » en arabe, qui fut un des symboles de la répression de la dictature. Nombre d'opposants y étaient régulièrement internés sans jugement, interrogés et torturés.

¹⁸ Ces réseaux étaient composés non seulement de la famille du président déchu Ben Ali et notamment de ses trois gendres mais aussi de la famille de son épouse Leïla Trabelsi.

¹⁹ Voir « Le Quotidien », 2 mars 2011, interview de M. Chebbi.

en dépit de la promesse faite par le Général Amar de maintenir l'armée dans un rôle de garante de la Révolution démocratique.

Le soir-même, le Président par intérim annonce la nomination au poste de Premier ministre de M. Béji Caïd Essebsi, 84 ans, homme respecté de l'ère bourguibienne²⁰ et non compromis avec le régime de Ben Ali²¹. Outre son âge qui pouvait apparaître comme un handicap, l'UGTT et le parti islamiste Ennadha ont déploré l'absence de toute consultation préalable à ce choix par le Président par intérim. Dans son dernier discours, le Premier ministre démissionnaire, sans toutefois exprimer de rancune à l'égard des manifestants de la « Kasbah », a néanmoins appelé « la majorité silencieuse » à se faire entendre. C'est ainsi qu'une manifestation de soutien, organisée par ses partisans via Facebook, s'est tenue devant son domicile, alors que la tension était à son comble.

Dès le lendemain soir, une nouvelle manifestation sera organisée par ces mêmes réseaux favorables au Premier ministre démissionnaire dans le quartier résidentiel d'El Menzah²², en vue de demander le retour du pays au travail et la fin de l'anarchie. Mais, au-delà de ces revendications que nombre de Tunisiens pouvaient partager au vu du caractère inquiétant de la situation économique, d'autres mots d'ordre se faisaient jour à l'image d'une banderole affirmant que : « La Kasbah ne représente pas le peuple ». Or, même si cette affirmation recouvrait une part de réalité, elle était de nature à signer une cassure entre deux camps issus, en grande partie, de classes sociales très différentes. Ces manifestants dits « de la Coupole », très majoritairement issus des classes favorisées et moyennes, tout en déniaient le droit à leurs homologues de la « Kasbah » de parler au nom du peuple, en venaient à s'autoproclamer « majorité silencieuse », terme que la presse ne manquera pas de reprendre le lendemain²³...

Feu nourri contre la centrale syndicale UGTT

De nombreuses pancartes brandies par ces manifestants demandaient également le départ du secrétaire général de l'UGTT, M. Abdesslem Jrad, en arborant des « Jrad Dégage », tout en exigeant que l'UGTT ne se mêle plus de politique et taise ses revendications au regard de la situation économique. Mais derrière le feu nourri visant le secrétaire général de l'UGTT, par ailleurs également contesté dans ses propres rangs, l'objectif non avoué de certains ne visait-il pas à déstabiliser et à affaiblir l'UGTT, qui demeurerait le seul corps constitué ayant pris une part active à la Révolution tunisienne ? Le déchaînement constaté sur certains forums de discussion sur Internet à l'égard de l'UGTT ne peut que renforcer ces interrogations²⁴.

Quelques jours plus tard, le quotidien *Le Temps*, diffusera des informations à la fiabilité douteuse concernant le départ d'un syndicat de médecins hospitaliers de l'UGTT²⁵. Or, il s'est avéré que si la question d'un départ de l'UGTT avait bien été posée par des membres de ce syndicat, aucune décision de ses instances n'avait été prise en ce sens. S'agit-il là d'une erreur de bonne foi d'un journaliste ou d'une manipulation avérée ? Cette information douteuse sera également relayée par

²⁰ M. Caïd Essebsi avait occupé les ministères régaliens de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires étrangères sous le Président Bourguiba.

²¹ M. Caïd Essebsi s'était retiré de la vie politique en 1994 après le terme de son mandat de député, sans avoir occupé de poste ministériel ou à responsabilité depuis l'accès au pouvoir de Ben Ali en 1987.

²² Mouvement dit « de la Coupole », désignant le lieu du quartier d'El Menzah où étaient organisées les manifestations quotidiennes.

²³ Voir notamment *Le Quotidien*, *La Presse*, *Le Temps*, 2 mars 2011.

²⁴ Voir notamment les commentaires postés sur le site patronal suivant : <http://businessnews.com.tn> et notamment sur les forums « L'UGTT conteste la nomination de Caïd Essebsi », 27 février 2011, « L'UGTT et le RCD sèment la pagaille à la Kasbah », 27 janvier 2011, « Les blouses blanches quittent l'UGTT », 3 mars 2011.

²⁵ *Le Temps*, 3 mars 2011.

un site patronal, donnant lieu à un nouveau déchaînement d'internautes contre le secrétaire général de l'UGTT et la centrale elle-même, doublé d'un appel aux syndicalistes à la quitter pour rejoindre la Confédération générale du travail de Tunisie (CGTT), syndicat nouvellement créé dans la foulée de la Révolution²⁶.

Si les appels à la grève de la direction de l'UGTT et de son secrétaire général peuvent apparaître critiquables dans ce contexte économique, le fait que ce dernier soit le seul visé par cette campagne de dénigrement du mouvement dit « de la Coupole », l'accusant d'avoir soutenu l'ancien régime, d'avoir profité de ses largesses, voir d'être responsable des troubles, ne pourrait-il pas conduire à s'interroger sur l'objectif inavoué de cette campagne qui viserait à protéger d'autres intérêts ou d'autres personnalités plus compromises avec le régime déchu ?

Retour au calme après l'annonce de l'élection d'une assemblée constituante

De son côté, le nouveau Premier ministre, M. Caïd Essebsi, semble avoir très rapidement compris la nécessité de réconcilier les Tunisiens afin d'éviter que les événements ne prennent une tournure encore plus tragique. C'est ainsi qu'à la suite d'une rencontre avec le secrétaire général de l'UGTT, dès le lendemain de sa nomination, il annoncera l'élection d'une assemblée constituante et l'obligation pour les ministres du gouvernement de transition de ne pas être candidats à cette élection, ainsi qu'aux législatives et à la présidentielle, répondant en cela aux deux principales revendications de l'UGTT et des manifestants de la « Kasbah ». L'UGTT a alors fait part de sa satisfaction et a appelé à la suspension des mouvements sociaux et au retour au travail. Dans la foulée, les manifestants de « la Kasbah » et de « la Coupole » ont annoncé la suspension de leurs mouvements respectifs. De leur côté, les ministres membres des deux formations d'opposition – M. Chebbi du PDP et M. Brahim d'Ettajdid – se sont retirés du gouvernement afin de se ménager la possibilité d'être candidats à ces élections. Depuis, un calme précaire semble s'être installé en Tunisie. Le Président par intérim, M. Mebazzâa, a annoncé que l'élection de la constituante se tiendrait le dimanche 24 juillet. Quelques jours après, le Premier ministre, M. Caïd Essebsi, franchira un cap supplémentaire en affirmant que le président déchu et son entourage étaient susceptibles d'être jugés coupables de haute trahison.

Les Tunisiens se cherchent une identité politique sur fond de scepticisme

Le retour relatif au calme après la nomination de M. Caïd Essebsi semble aujourd'hui répondre aux attentes d'une majorité de Tunisiens, comme le confirmerait un sondage d'opinion réalisé à chaud²⁷. Toutefois, la tension est loin d'être retombée comme l'indiquent de nouveaux mouvements de grève violents survenus le 10 mars dans la localité de Mélaoui (bassin minier de Gafsa, au Sud)²⁸, des sit-in contre des licenciements et des atteintes au droit syndical²⁹ ou des mouvements de jeunes diplômés sans emplois dénonçant le monnayage des diplômés et des emplois publics sous l'ancien régime³⁰.

²⁶ Voir : <http://businessnews.com.tn> et le forum : « Les blouses blanches quittent l'UGTT », 3 mars 2011.

²⁷ Le journal *Le Temps* du 11 mars 2011 relate les résultats d'un sondage réalisé par l'institut « EMRHOD Consulting » entre le 28 février et le 5 mars 2011 sur un échantillon de 1021 personnes représentatives de la population tunisienne âgée de 18 ans et plus selon la méthode de quota appliqué à un certain nombre de variables (sexe, âge, profession du chef de famille après satisfaction par région et catégorie d'agglomération). Selon ce sondage, la nomination de M. Béji Caïd Essebsi serait approuvée par 53% des sondés, 17% exprimant une opinion défavorable et 30% restant sans opinion.

²⁸ Voir *La Presse*, 11 mars 2011, « Suite à des rumeurs infondées, troubles et actes de violences à Mélaoui ».

²⁹ *La Presse*, 13 mars 2011, « Régions : Sit in des ouvriers de la carrière de Jradou ».

³⁰ *La Presse*, 13 mars 2011, « Sit in au ministère de l'éducation : les manifestants ne désarment pas ».

Dans la Tunisie post-révolutionnaire la barre des 30 partis politiques légalisés a, à ce jour, été franchie, alors qu'une trentaine d'autres partis ont déposé une demande d'enregistrement³¹. La Tunisie risque donc fort de compter une soixantaine de partis pour l'élection de son assemblée constituante, élément qui ne viendra sans doute pas faciliter la lisibilité du scrutin pour bon nombre de Tunisiens pour lesquels la plupart des partis politiques restent inconnus. Deux sondages d'opinion successifs l'ont confirmé, démontrant au passage que les Tunisiens connaissent mal un paysage politique encore incomplet et ignorent tout des propositions des différentes formations ou de la personnalité de leurs candidats potentiels.

Ainsi, selon un premier sondage effectué fin janvier/début février³², une écrasante majorité de sondés considère que la révolution a été faite par les jeunes (95,8%), les chômeurs (85,3%) et les plus démunis (87,3%) et que le rôle de l'armée a été décisif (91,8%), son chef d'état-major, le Général Amar, et les soldats ayant toujours refusé de tirer sur les manifestants. Concernant le syndicat UGTT, si 46,8% des sondés considèrent qu'il a joué un rôle décisif (contre 30,5% pensant le contraire et 22,7% ne se prononçant pas), il apparaît que seulement 22% des sondés issus des classes populaires considèrent que l'UGTT n'a pas eu de rôle décisif contre 41% dans les classes aisées. Cette différence de perception est à regarder avec attention en ce qu'elle dénote un net clivage entre les classes sociales, à lier avec la campagne de dénigrement dont font l'objet l'UGTT et ses dirigeants de la part du mouvement dit « de la Coupole » essentiellement mené par la bourgeoisie et les classes moyennes-supérieures tunisoises. Par ailleurs, 46,1% des sondés disent avoir « une confiance absolue » en l'UGTT, dont 49% des habitants du Grand Tunis, 56% des plus de 50 ans, mais seulement 37% de 18/35 ans.

Concernant la notoriété des différents partis politiques, 46,4% des sondés affirment n'en connaître aucun, 27% citant le RCD de l'ancien dictateur aujourd'hui dissout. En dehors de celui-ci, le parti islamiste Ennahdha de M. Rached Ghannouchi arrive en tête avec 27%, suivi du Parti démocrate progressiste de M. Ahmed Néjib Chebbi et de Mme Maya Jribi, sa secrétaire générale³³ (centre gauche) avec 25,8% ; d'Ettajdid de M. Ahmed Brahim (centre-gauche, ex-communiste) avec 11,1% ; du Congrès pour la République (CPR, centre-gauche) de M. Moncef Marzouki avec 7,1% ; du Parti Vert pour le Progrès (écologistes progressistes) avec 5,2% ; du Forum démocratique pour le travail et les libertés (centre-gauche, membre de l'International socialiste) de M. Moustafa Ben Jâafar avec 5% et du Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT, extrême-gauche) de M. Hamma Hammami avec 4,8%.

Pour ce qui est des prochaines élections, si 82,9% des sondés se déclarent confiants et 95,4% d'entre eux disent avoir l'intention de voter à l'élection présidentielle, 73,5% affirment ne pas savoir pour qui, alors qu'au moment où a été effectué ce sondage, seuls 8% affichaient leur préférence pour M. Chebbi (PDP), 4,4% pour le Général Rachid Amar (bien qu'il n'ait jamais fait part de son intention de se présenter), 3,7% pour M. Mohamed Ghannouchi, alors Premier ministre (qui avait pourtant annoncé qu'il ne se présenterait pas), 1,9% pour l'islamiste M. Rached Ghannouchi (qui avait également indiqué qu'il ne serait pas candidat sans exclure qu'Ennahdha soutienne un candidat), 1,4% à M. Moncef Marzouki (CPR).

³¹ Les lois de l'ancien régime n'ayant pas été modifiées, les partis politiques ne peuvent être légalisés qu'après dépôt d'une demande d'enregistrement et délivrance d'un récépissé par les autorités. Le gouvernement a néanmoins logiquement affirmé que les conditions drastiques imposées sous l'ancien régime ne seraient plus appliquées.

³² Sondage de l'institut SIGMA effectué par téléphone du 30 janvier au 3 février 2011 selon la méthode des quotas sur un échantillon auto-pondéré de 1250 individus proportionnel à la démographie sur une population de Tunisiens âgés de 18 ans et plus selon les données récentes de l'Institut national de la statistique (INS) : habitants des 24 Gouvernorats, sexe(H/F), 6 tranches d'âge, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.

³³ Mme Maya Jribi est, à ce jour, la seule femme à diriger un parti politique en Tunisie. Elle avait succédé à la tête du PDP à M. Ahmed Néjib Chebbi, son dirigeant historique entré par la suite au gouvernement de transition.

Le principal enseignement de ce premier sondage est, à l'évidence, qu'il est encore trop tôt pour avancer le moindre pronostic en raison du manque de notoriété des partis politiques, de leur programme et de leurs candidats.

Un sondage plus récent, réalisé après la démission du Premier ministre M. Ghannouchi et son remplacement par M. Caïd Essebsi, confirme en partie ces éléments³⁴ en faisant ressortir que 61,4% des sondés n'ont « aucune idée sur les partis politiques en Tunisie », contre 38,6% parmi lesquels 52% sont âgés de 25 à 34 ans et 49% possèdent un niveau d'instruction supérieur. En terme de notoriété, le parti islamiste Ennahdha arriverait en tête avec 29%, suivi du PDP avec 12,3% (en décalage par rapport au premier sondage), d' Ettajdid avec 7,5%, du PCOT avec 6,4%, et des écolo-progressistes du PVP avec 5,9%. Interrogés sur le parti vu comme le plus à même de « contribuer au développement du pays », 74,7% des sondés s'abstenaient de répondre, alors que 14,6% citaient les islamistes d'Ennahdha, suivis du PDP (3,2%) et d' Ettajdid (2,6%). Concernant la personnalité politique la plus apte à diriger le pays, 59,2% ne se prononçaient pas et seuls des personnalités ayant annoncé qu'elles ne brigueraient aucun mandat à la suite de la phase de transition semblent recueillir une confiance très relative chez les sondés³⁵.

Peu de certitudes peuvent être tirées de ces sondages en raison, d'une part, du manque d'information de la grande majorité des Tunisiens sur la composition de l'offre politique malgré un intérêt majeur pour les élections à venir et, d'autre part, de l'évolution possible du paysage politique du fait de l'apparition de nouvelles formations, des coalitions ou alliances pré ou post-électorales susceptibles d'être conclues et de la capacité que démontreront ces partis et coalitions à répondre à la demande sociale dans le cadre de la campagne électorale.

Un paysage politique en construction

L'existence d'une soixantaine de partis politiques risque d'introduire une réelle confusion dans le choix des électeurs, sachant que des candidatures indépendantes des partis politiques pourraient voir le jour. En outre, nombre de nouveaux partis, faute de moyens humains et financiers, risquent aussi de ne pas être en capacité de présenter des candidats en dehors de quelques circonscriptions. Toutefois, plusieurs blocs peuvent être distingués.

Un bloc islamiste essentiellement représenté par Ennahdha

Si aucune formation existante n'est, à ce jour, susceptible de revendiquer des effectifs suffisants lui permettant de quadriller l'ensemble du territoire, les islamistes d'Ennahdha font peut-être figure d'exception après avoir démontré une réelle capacité de mobilisation de leurs sympathisants lors du retour d'exil de leur leader, M. Rached Ghannouchi³⁶. Ce parti a également l'avantage de représenter à lui seul l'essentiel du bloc islamiste, contrairement aux autres blocs susceptibles de se créer. En effet, la présence de formations islamistes plus radicales³⁷ serait

³⁴ Sondage de l'institut « EMRHOD Consulting » précité, réalisé entre le 28 février et le 5 mars 2011 sur un échantillon de 1021 personnes.

³⁵ M. Mohamed Ghannouchi, Premier ministre démissionnaire, est cité par 9% des sondés, M. Béji Caïd Essebsi par 6,1%, le Général Rachid Ammar par 4,2%, M. Frahat Errajhi, Ministre de l'Intérieur et ancien magistrat par 3% et 1,2% pour le Président de la République par intérim, M. Foued Mebazâa. Le paradoxe, qui réside sans doute aussi dans les choix de réponse proposés par les sondés, est qu'aucune de ces personnalités ne devrait se présenter aux élections de la constituante, ni à la présidentielle ou aux législatives. Quant aux dirigeants politiques les plus connus susceptibles de se présenter à ces élections, ils ne seraient crédités que de 2% pour M. Ahmed Néjib Chebbi (PDP), 1,3% pour M. Rached Ghannouchi (Ennahdha).

³⁶ Le 30 janvier 2011, M. Rached Ghannouchi a été accueilli à l'aéroport de Tunis par des dizaines de milliers de sympathisants, sans commune mesure avec toute autre manifestation en faveur d'un dirigeant politique.

³⁷ Notamment le Hizb-ut-Tahrir d'obédience salafiste et ouvertement hostile à la démocratie, ainsi qu'aux influences occidentales et au tourisme, sans pour autant prôner l'action terroriste dans ses textes.

paradoxalement de nature à faire apparaître Ennahdha comme un parti modéré, comme ses dirigeants cherchent à le faire entendre.

Un bloc de gauche divisé

Quant aux partis de gauche et d'extrême gauche, ils apparaissent divisés et sans réel projet d'union à ce jour. En effet, le PDP et Ettajdid sont entrés au gouvernement de transition de M. Ghannouchi avant d'en sortir après la nomination de M. Caïd Essebsi. Le FDTL, autre parti de centre gauche, voyait son leader, M. Ben Jâafar, se retirer du premier Gouvernement de transition au bout d'un jour, comme les trois ministres issus de l'UGTT. Aujourd'hui le FDTL siège avec l'UGTT au Conseil national de protection de la Révolution³⁸, instance créée par plusieurs partis politiques et organisations de la société civile en vue de veiller à l'atteinte des objectifs de la Révolution, dont notamment l'Ordre des avocats de Tunisie qui a joué un rôle actif dans la chute de la dictature³⁹. Or, le PDP et Ettajdid sont restés en marge de cette instance et en dénoncent l'absence de légitimité et de représentativité. La gauche compte aussi un candidat déclaré à l'élection présidentielle, M. Moncef Marzouki (CPR), et un autre quasi-déclaré, M. Ahmed Néjib Chebbi (PDP). A l'évidence, ces données ne favorisent pas l'union de ces formations de centre-gauche dont les programmes ne seraient toutefois pas si éloignés, alors qu'à l'extrême gauche le PCOT ne semble pas envisager d'alliance avec le reste de la gauche et a dû faire face à une scission favorable à un tel rapprochement⁴⁰.

La création d'un Parti travailliste, signe d'une nouvelle donne à gauche ?

Mais parmi la multitude de partis politiques existants ou sur le point de se créer, l'annonce de la création d'un Parti Travailliste par des cadres et des militants de l'UGTT⁴¹ (mais non par l'ensemble du syndicat ni par sa direction actuelle⁴²), pourrait changer la donne. En effet, alors qu'aucun des partis existants ne dispose aujourd'hui de relais significatifs dans l'ensemble des catégories sociales de la société tunisienne, ce parti, tout en donnant un débouché politique aux revendications syndicales et en répartissant plus clairement les rôles entre syndicalisme et politique, pourrait surtout profiter de relais et de réseaux militants formés à l'action syndicale et à la pratique des élections, qui font cruellement défaut aux formations existantes, faute pour celles-ci d'avoir pu s'organiser sous la dictature. Ce nouveau Parti Travailliste qui n'est pas encore créé pourrait peut-être favoriser une alliance des forces progressistes ou de certaines d'entre elles, afin d'en éviter un morcellement trop important.

Blocs d'ex-RCD et de libéraux en cours de création

³⁸ Le Conseil de protection de la Révolution a été créé le 14 janvier 2011 par 28 organisations dont l'UGTT, le FDTL, l'Ordre des avocats, l'association des magistrats, le comité contre la torture, les islamistes d'Ennahdha, le PCOT (extrême gauche), l'UGET (Union générale des étudiants tunisiens), l'Association de lutte contre la torture en Tunisie (présidée par Mme Radhia Nasraoui, avocate et épouse de M. Hamma Hammami, leader du PCOT), et de petites formations politiques d'opposition, mais sans le PDP, Ettajdid ni la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH, première ligue des droits de l'Homme créée dans le monde arabe).

³⁹ L'Ordre des avocats a élu comme bâtonnier, en juin 2010, Maître Abderrazak Kilani, candidat étiqueté indépendant mais réputé proche de la mouvance islamiste modérée, à la faveur d'une alliance hétéroclite entre les islamistes, une partie de la gauche et certains nationalistes arabes ainsi que... certains éléments du RCD alors au pouvoir (M. Abderrazak Kilani ne doit pas être confondu avec M. Mohamed Kilani, secrétaire général du Parti socialiste de gauche (PSG), formation de gauche issue d'une scission du PCOT de M. Hammami (extrême gauche) et prônant une large union de toute la gauche).

⁴⁰ Le Parti socialiste de gauche (PSG), voir note précédente.

⁴¹ Voir interview de M. Ali Romdhane, secrétaire général adjoint de l'UGTT, pour *L'Economiste maghrébin* sur le site : www.leconomiste.com.tn semaine du 14 au 20 mars 2011 ; voir aussi opinion de M. Moncef Guen, ancien conseiller économique de l'UGTT sur www.lapresse.tn 10 mars 2011.

⁴² Voir interview de M. Abdesselam Jrad, actuel secrétaire général de l'UGTT sur www.realites.com.tn

Enfin, concernant les autres blocs, trois partis ont déjà été fondés par d'anciens caciques de l'ex-RCD⁴³. Mais, dans le contexte actuel, ceux-ci compteraient surtout sur la réactivation des restes de leurs réseaux, dont se seront probablement éloignés les adhérents venus par contrainte ou clientélisme. Pour ce qui est de la droite libérale, celle-ci compte déjà plusieurs formations⁴⁴ qui devraient tenter de s'organiser autour des réseaux patronaux⁴⁵ et de la bourgeoisie des grandes villes active dans le mouvement dit « de la Coupole », en tentant de séduire une partie des classes moyennes.

Des règles à définir pour l'élection de la constituante

Mais d'ici aux élections, plusieurs problèmes restent à résoudre et font l'objet des travaux de la commission chargée des réformes institutionnelles⁴⁶ en vue de la refonte de la loi électorale. Ainsi, concernant le volet du financement des partis politiques et des campagnes électorales, la commission semble s'acheminer vers le maintien de l'interdiction du financement provenant de fonds étrangers, sans que le mode de financement public ou privé des campagnes électorales ne soit arrêté. Concernant le mode de scrutin pour l'élection de la constituante, cette commission semble encore hésiter entre un scrutin de liste à la proportionnelle et un scrutin majoritaire uninominal par circonscription. La proportionnelle pourrait cependant apparaître plus adaptée pour l'élection d'une assemblée constituante, la rédaction d'une constitution devant, par essence, être une œuvre consensuelle recueillant le soutien du plus grand nombre. Or, le scrutin majoritaire à un ou deux tours risquerait d'attribuer une majorité « artificielle » à la formation arrivée en tête, qui pourrait alors décider seule du contenu de la future constitution ou se contenter de l'appui d'un nombre réduit de familles politiques.

Les questions économiques, sociales et sociétales, invitées surprises de la campagne pour l'élection de l'assemblée constituante ?

Enfin, après la décision de consacrer la prochaine échéance électorale à l'élection d'une assemblée constituante chargée de rédiger la constitution de la 2^{ème} République tunisienne, laissant pour plus tard les élections présidentielle et législatives, il serait logique que les thèmes de cette première campagne tournent autour des questions institutionnelles. Toutefois, il apparaît bien difficile de limiter les débats à ces seuls thèmes faisant appel à des notions demeurant particulièrement inconnues du grand public dans un pays n'ayant jamais connu la démocratie, alors que la Tunisie connaît aujourd'hui un débat particulièrement vif sur les questions économiques, sociales, culturelles et sociétales, sur lesquels s'expriment des attentes considérables. Aussi, pourrait-il apparaître difficile de s'exonérer de ces débats lors de la campagne pour l'élection de la constituante. Plusieurs questions s'inviteraient alors, telle que celle de l'inclusion ou non dans la future constitution du code du statut personnel garant des droits des femmes adopté sous Bourguiba, qui suscite déjà débat entre laïcs et islamistes. A l'instar des libertés démocratiques

⁴³ M. Kamel Morjane, ancien ministre des Affaires étrangères présenté comme proche des Etats-Unis, M. Mohamed Jgham, ancien ministre, et M. Mezri Haddad, ancien ambassadeur à l'UNESCO et très proche du président déchu, ont chacun fondé leur parti politique.

⁴⁴ En dehors du Parti social-libéral, légalisé sous l'ancien régime, de nouvelles formations ont vu le jour : Parti libéral tunisien, Parti libéral maghrébin, Al Moustakbal (« L'avenir » en arabe).

⁴⁵ L'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) était jusqu'alors la seule organisation représentant le patronat. Une organisation concurrente vient d'être créée : l'Union des industriels et commerçants libres (UICL), Voir notamment « La Presse », 8 mars 2011.

⁴⁶ Commission instituée après la Révolution et présidée par M. Yadh Ben Achour, Professeur de Droit et ancien doyen de la faculté de droit de Tunis. Une autre commission d'investigation sur les affaires de corruption et de malversations, présidée par le Professeur Abdelfatah Amor, a dû interrompre ses travaux le 6 mars 2011 à la suite d'une décision de justice de référé de première instance déclenchée par la plainte d'un groupe d'avocats Voir notamment *La Presse*, 6 mars 2011).

(libertés d'expression, de réunion, de manifestation, d'association, syndicale, politique, etc...), la question de la consécration des droits économiques et sociaux, dont la négation a nourri les ferments de la Révolution, pourrait également être posée concernant l'accès à l'instruction, à la formation et à la culture (inégaie sur l'ensemble du territoire), la démocratisation de l'accès à l'emploi (eu égard au système de passe-droits ayant marqué l'ancien régime), le soutien minimal aux chômeurs (inexistant à ce jour), le droit à un salaire minimum décent (relativement bas en Tunisie⁴⁷), l'accès aux soins et à la sécurité sociale (certains soins demeurant très coûteux), le logement (coûteux lui aussi), la solidarité interrégionale (au vu des disparités existantes), etc... Ces questions ne manqueraient pas de créer un réel clivage entre progressistes et conservateurs, en amenant les islamistes à se positionner et à arbitrer leurs contradictions internes. Il en est de même pour d'autres thèmes tels que la protection du patrimoine (au vu d'affaires de déclassement de zones archéologiques sous l'ancien régime qui ont fait grand bruit) ou encore des droits environnementaux. Aborder ces questions au cours de cette campagne électorale, aux côtés des questions institutionnelles, aurait sans doute pour principal intérêt de faire ressortir les clivages propres à toute démocratie qui aideront à façonner la nouvelle identité politique que le peuple tunisien a déjà commencé à se donner.

⁴⁷ Le salaire minimum horaire est de 0,74€ en Tunisie, contre 0,93€ en Algérie, 0,94€ au Maroc et 2,01€ en Turquie. Voir *Le Monde*, 16 février 2011 : « En Tunisie, les ouvriers du textile espèrent mieux leur vie ».